
Bulletin d'histoire politique

La Révolution tranquille : réflexions personnelles

Claude Morin



Volume 11, Number 1, Fall 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060578ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060578ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Morin, C. (2002). La Révolution tranquille : réflexions personnelles. *Bulletin d'histoire politique*, 11(1), 101–114. <https://doi.org/10.7202/1060578ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2002

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

La Révolution tranquille : réflexions personnelles

CLAUDE MORIN

Ces notes sont inédites. Je les ai rédigées il y a deux ans, à l'intention de l'équipe de Radio-Canada qui préparait une série télévisée sur la Révolution tranquille.

Mon point de vue sur cet événement a bien entendu été influencé par mes fonctions à l'époque.

En juin 1963, à la demande de Jean Lesage, je quittai l'enseignement à la faculté des sciences sociales de Laval pour devenir sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales (Affaires intergouvernementales, à compter de 1967), poste que j'occupais aussi sous Johnson, Bertrand et Bourassa, jusqu'en octobre 1971.

Mes patrons immédiats furent presque toujours les premiers ministres, ce qui m'amena à les accompagner à des dizaines de conférences et dans leurs missions à l'étranger. J'eus de la sorte beaucoup d'occasions de discuter avec eux et leurs collègues de sujets qui, souvent, ne relevaient pas de mon ministère. Si j'ai pu être mêlé à plusieurs situations liées à la Révolution tranquille, c'est en bonne partie parce que je me trouvais physiquement à côté des décideurs politiques lors de certains arbitrages importants.

La chance exceptionnelle que j'ai eue d'occuper pendant des années un poste aussi stratégique m'a donné une vision d'ensemble de la Révolution tranquille, par opposition à la perception sectorielle qui serait sans doute la mienne si mes tâches avaient été limitées au seul domaine des relations fédérales-provinciales.

1) DES OPINIONS VARIÉES

La Révolution tranquille ne signifie pas la même chose pour tout le monde, surtout que bien des gens ne savent pas toujours de quoi ils parlent.

Les uns y voient un mouvement de libération populaire contre ce qu'on a appelé un peu abusivement la « grande noirceur » duplessiste et l'interprètent comme la mise en branle, par le gouvernement Lesage à partir de 1960, d'un plan de réformes longtemps mûries. D'autres la décrivent au contraire comme une période où des apprentis sorciers ont, sans raison valable, par

préjugé négatif ou par ignorance crasse, commencé à miner systématiquement les valeurs religieuses et familiales traditionnelles des Québécois. Certains y décèlent une entreprise technocratique d'inspiration socialiste, étatique et uniformisatrice, et considèrent qu'elle s'est faite par et en faveur d'une nouvelle classe bourgeoise composée de fonctionnaires, de cadres syndicaux et d'intellectuels. Des fédéralistes y voient, quant à eux, l'origine d'une pression contre la domination anglophone et qui a fini par aboutir au projet « séparatiste ». Etc.

Toutes discutables, ces interprétations occultent un fait fondamental : la Révolution tranquille n'était ni « programmée » ni organisée de longue date, ni ses résultats exacts prévisibles. Elle consista en un ensemble de décisions, de gestes et de symboles que les problèmes du temps réclamaient et que les circonstances d'alors permettaient. Il en découla des changements considérables et rapides dans tous les domaines de la vie collective au Québec et dans toutes les couches sociales.

Reste à comprendre pourquoi, dans quelle direction et comment cela s'est fait.

2) UNE VOLONTÉ DE CHANGEMENT

J'ignore qui a inventé l'expression Révolution tranquille ni quel en fut au juste le germe — ou, si l'on veut, le levain dans les années antérieures — mais son point de départ chronologique « officiel » a été l'élection du Parti libéral de Jean Lesage en juin 1960. La séquence des événements aurait pu être différente si Paul Sauvé, succédant à Duplessis, n'était pas décédé prématurément au début de janvier 1960. Certains sont d'avis qu'il aurait pu lui-même enclencher le mouvement, hypothèse qui restera cependant toujours invérifiable.

Chose sûre, la Révolution tranquille était déjà en gestation au cours des années 1950. Bien des personnes en autorité, des leaders (comme le Père Lévesque et sa faculté des Sciences sociales de Laval) et des groupements organisés (syndicats) s'en étaient pris à la stagnation et au blocage qui, selon eux, menaçaient le Québec. Les uns et les autres suggéraient diverses réformes dans l'éducation, les relations de travail, le rôle économique de l'État, la politique sociale, l'administration publique, la santé, la justice, la culture, le développement régional, etc. La consultation des médias de l'époque montre en effet que tous les domaines de l'activité gouvernementale et tous les domaines de la vie en société ont fait, pendant la décennie 1950, l'objet de critiques plus ou moins poussées et de propositions souvent vagues, parfois contradictoires, mais toujours abondantes.

L'habileté du parti libéral du Québec a été de se faire le promoteur, ou si l'on veut, l'instrument d'un changement que de plus en plus de citoyens poli-

tisés ressentaient comme nécessaire. Cette orientation a été prise autour de 1957-1958 sous l'impulsion de Georges-Émile Lapalme et, peu après, de Maurice Sauvé et de Guy Gagnon (du journal libéral *La Réforme*) ainsi que de quelques autres personnes qui étaient membres, si j'ai bonne mémoire, de la commission politique du parti. À la suite de consultations auprès de représentants de groupes organisés ou de leaders d'opinion, ces gens ont conçu un programme général de gouvernement englobant des propositions qui émanaient d'un peu partout. Sur plusieurs points toutefois, ce programme — le premier du genre — se limitait à l'énoncé de principes et sur d'autres il n'était pas particulièrement précis. Mais, au moins, existait désormais une sorte de feuille de route.

Des politologues ont ultérieurement avancé l'idée que le choix du Parti libéral par les électeurs québécois en 1960 avait été grandement influencé par la nature et la portée de son programme de gouvernement. Je n'en suis pas convaincu. Le long passage au pouvoir de l'Union nationale (16 ans!), les décès successifs de Duplessis en 1959 et de Sauvé au début de 1960, l'arrivée d'un nouveau chef libéral (Lesage) d'allure dynamique, etc. ont probablement été plus déterminants. Cela dit, on sentait aussi, dans certains segments de la population, un désir de nouveauté.

3) DES CONDITIONS FAVORABLES

Si séduisant qu'il fut, le programme libéral aurait pu, comme cela arrive souvent, ne pas avoir de suites une fois le parti élu. Ce ne fut pas le cas. Il fut largement appliqué grâce à la convergence de facteurs favorables :

a) *Des besoins.* Des réformes et des correctifs s'imposaient un peu partout dans la société et les institutions québécoises. C'était là une nécessité objective sur laquelle s'entendaient les éléments les plus inventifs de la société. Quelqu'un, quelque part, devait faire quelque chose. Obligatoirement. Autrement dit, le nouveau gouvernement libéral qui s'installa au pouvoir en juin 1960 n'eut pas beaucoup le choix; il ne pouvait pas rester inactif. D'autant qu'il avait, haut et fort, promis le changement.

Mais ses réformes auraient pu être bien plus modestes qu'elles ne le furent, timides même. Or elles furent marquées et profondes. Cela s'explique : non seulement, comme on vient de le dire, les besoins l'exigeaient, mais des leaders voulurent agir, des moyens leur étaient disponibles et l'état d'esprit de la population se prêtait à une expérience nouvelle, même si cette population ne soupçonnait pas — les politiciens et leurs conseillers non plus d'ailleurs — que la Révolution tranquille qui s'amorçait aurait autant d'envergure.

b) *Des leaders.* Lesage n'a pas lui-même conçu le programme de son parti et il était de tempérament plutôt conservateur. Formé dans un parti fédéral

de tendance centralisatrice, il n'était pas a priori tellement autonomiste, mais il sut évoluer. En tout cas, il a eu le grand mérite historique de permettre à la Révolution tranquille de survenir alors que, du poste d'autorité qu'il occupait, il aurait pu la freiner, voire la neutraliser.

Bien que Lesage eut souvent des frictions et des disputes avec eux, quelques-uns de ses ministres jouèrent un rôle considérable : Georges-Émile Lapalme, Paul Gérin-Lajoie et René Lévesque. Le premier en matière de culture et d'objectifs politiques généraux. Le second en éducation et dans l'amorce des relations internationales du Québec. Le troisième pour les richesses naturelles et l'administration de l'État (lutte au patronage). Pour ce qui est de Lévesque, il faut ajouter qu'il s'intéressa également à bien d'autres domaines que ceux dont il était immédiatement responsable ; sa part fut énorme dans l'avènement et la marche de la Révolution tranquille. Quant aux autres ministres, leur contribution fut nettement moindre.

Plus tard, d'autres personnalités se joignirent à l'équipe initiale : Pierre Laporte qui, le premier, posa le problème de la langue ; Éric Kierans dont le bouillant caractère et l'originalité soutint l'élan gouvernemental et Claude Wagner qui se révéla davantage un partisan de l'ordre qu'un réformateur tout azimut.

c) *Des moyens.* Les réformes et les initiatives originales finissent presque toujours par coûter cher. On est aujourd'hui enclin oublier qu'à cause de la politique financière conservatrice suivie par Duplessis pendant des années (ne pas emprunter), le crédit du Québec était intact, ce qui, paradoxalement, permit à ses successeurs libéraux de financer leurs réformes par des emprunts et de lancer plusieurs « chantiers » d'innovation.

Facteur important à propos des réformes : dans les mois qui suivirent son élection, Lesage n'hésita pas à aller chercher dans les universités ou à Ottawa et à laisser ses ministres y choisir des spécialistes souvent fort jeunes, mais tous pleins d'idées novatrices, pour les intégrer à la fonction publique de l'époque : je pense ici à Arthur Tremblay, Michel Bélanger, Yves Martin, André Marier, Roland Parenteau, Guy Frégault, Roger Marier et à quelques autres moins connus ou dont j'oublie les noms. Économiste, je fis partie de ce groupe de « recrutés de la Révolution tranquille », mais mon arrivée dans la fonction publique dépendit sans doute moins de mes compétences techniques que d'un heureux concours de circonstances. Un autre, Jacques Parizeau, sans entrer dans le fonctionnarisme, conseilla René Lévesque sur des dossiers économiques comme celui de l'électricité et sur d'autres auxquels ce ministre s'intéressait, même s'ils ne relevaient pas toujours directement de son mandat : politique d'emprunts publics, syndicats financiers, utilisation de l'épargne québécoise, etc.

d) *Un état d'esprit.* L'élection des libéraux en 1960 provoqua un peu le même genre de réaction enthousiaste dans la population que celle qui accompagna l'élection du Parti québécois en 1976.

Alors que les Québécois étaient jusque-là considérés comme des casaniers peu portés aux innovations, on s'aperçut qu'ils souhaitaient au contraire des changements d'une vaste portée. On prétendit par la suite que Lesage fut défait en 1966 par l'Union nationale de Daniel Johnson parce que le public en avait assez de l'ampleur des réformes que son gouvernement avaient entreprises. Faux. L'Union nationale obtint moins de votes que le PLQ (40% par rapport à 47%!), sauf que la répartition du vote par comtés la favorisa indûment. À quoi s'ajouta le fait qu'un certain pourcentage (entre 6 et 8%) de votes de nationalistes, qui avaient opté pour le PLQ en 1962 à cause de la nationalisation de l'électricité, alla à deux nouveaux partis indépendantistes, le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) et le RN (Ralliement national) ce qui priva Lesage d'appuis et contribua à l'élection de Johnson. En d'autres termes, contrairement à une idée reçue, les Québécois ne sont pas (ou ne sont plus, s'ils l'ont déjà été) de tempérament conservateur. Le cas échéant, jamais la Révolution tranquille n'aurait pu se produire.

e) *Un instrument.* L'instrument matériel de la Révolution tranquille fut le gouvernement du Québec, comme institution. Il faut bien penser qu'à l'époque les Québécois étaient à peu près absents de l'économie et de la finance (sauf de l'assurance). Ils ne contrôlaient pas non plus leurs richesses naturelles. Ils ne disposaient pas d'outils économiques majeurs. Des pans entiers du secteur public relevaient en pratique, ou étaient dominés, par des intérêts particuliers ou des réseaux sur lesquels l'État avait peu de contrôle ou ne désirait pas en exercer: l'éducation ainsi que la politique sociale (agences diocésaines) relevaient de l'Église; les institutions de la santé (hôpitaux) appartenaient à des congrégations religieuses; les mines et les forêts étaient le domaine réservé de compagnies privées, souvent étrangères; la finance publique était orientée par des syndicats financiers le plus souvent anglophones et peu orientés vers les priorités québécoises, etc.

Pour modifier les choses, les Québécois ne disposaient au fond que d'un instrument potentiel: leur gouvernement. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les leaders du temps décident de s'en servir et d'en faire, comme Lévesque le disait, « le plus puissant d'entre nous », C'est en cela que réside l'essentiel de ce qu'on a appelé le « modèle québécois », sujet sur lequel je reviens plus loin.

4) DES CHANGEMENTS PARTOUT

Je n'essaierai pas de dresser ici le bilan de la Révolution tranquille, mais simplement de rappeler brièvement, sans ordre particulier, ce qu'elle provoqua dans certains domaines.

a) La *politique sociale* dans son ensemble glissa du secteur privé et confessionnel vers le public, et s'enrichit de programmes nouveaux (par exemple, allocations familiales aux mères d'enfants de 16 à 18 ans). On peut dire que, dans une bonne mesure, on évolua de la charité individuelle à la justice collective.

b) L'*éducation*, objet d'une des plus considérables réformes de la Révolution tranquille, fut également prise en charge par l'État et cela avec la collaboration de la hiérarchie ecclésiastique. On doit en effet signaler ici que, contrairement à ce qui s'était produit dans presque tous les pays, le clergé (malgré des réticences initiales) n'a pas offert de résistance acharnée et obstinée à sa diminution d'influence en éducation et dans le domaine social. C'est même un phénomène étrange qui a été peu étudié.

c) On commença à transformer l'*administration publique* par l'application de règles destinées à combattre le patronage et le favoritisme (grâce à des appels d'offres) et, comme on l'a dit, par l'addition de personnel nouveau dont les connaissances étaient davantage estimées que l'affiliation politique. Plus tard, on permit la syndicalisation des fonctionnaires et des employés du secteur parapublic, une innovation au Canada. On institua aussi un Conseil du Trésor, organisme jusque-là inexistant.

d) On créa des *instruments économiques* originaux relevant de l'État: la Société générale de financement, la Société québécoise d'exploration minière, la Caisse de dépôt, etc. y compris, bien entendu, l'extension d'Hydro-Québec à partir de la nationalisation des compagnies d'électricité privée. Il résulta de tout cela un soutien à des initiatives économiques et financières de Québécois francophones, ainsi qu'un encouragement pour les jeunes à se lancer dans des professions jusque-là peu fréquentées: finance, industrie, génie, administration, etc.

e) On entreprit de pratiquer une politique de *subventions non discrétionnaires*, c'est-à-dire fondées sur des critères objectifs et non pas, comme c'était trop souvent le cas jusque-là, sur le « mérite » partisan.

f) Les premiers efforts de *développement régional* survinrent à cette époque (Bureau d'aménagement de l'Est du Québec), mais ils étaient embryonnaires. On divisa le Québec en régions (qui existent encore).

g) On modifia la *carte électorale* pour qu'elle donne une représentation plus conforme aux vœux réels de la population.

g) Le Québec commença son *ouverture sur l'extérieur* par la création de délégations dans divers pays (États-Unis, France, Italie, Grande-Bretagne) et par la signature d'accords avec la France.

h) Une *politique culturelle* se mit en place, mais trop peu ambitieuse pour un personnage comme Georges-Émile Lapalme qui finit par démissionner, pour cette raison et à cause d'une incompatibilité de caractère entre lui et Lesage. Le gouvernement adopta aussi la politique du « français prioritaire », mais sans contrainte, ce qui explique qu'elle n'eut que peu d'effet. C'est cette politique qui, plus tard, après les déboires linguistiques de Jean-Jacques Bertrand (1969), conduira à des lois comme la Loi 22 de Robert Bourassa et à la Loi 101.

i) Une *nouvelle dynamique dans les relations Québec-Ottawa* s'instaura. Contrairement aux attentes des fédéraux qui espéraient, avec l'arrivée des libéraux à Québec, l'avènement d'une administration provinciale docile, le gouvernement Lesage adopta une politique autonomiste encore plus soutenue, plus agressive même, et surtout plus inventive, que celle de Duplessis. Elle s'en prit aux initiatives centralisatrices d'Ottawa moins par des arguments juridiques et constitutionnels, comme c'était le cas antérieurement, que par la mise au point de programmes supérieurs en qualité à ceux, concurrentiels, d'Ottawa. L'exemple le plus connu est celui du Régime de rentes du Québec qui se révéla, dans son orientation et son contenu, meilleur que le Plan de pension initial d'Ottawa, et dont la substance finit par être adoptée pour le reste du Canada, le Québec conservant son propre régime.

Au fond, il se produisit ceci : le Québec accrut largement sa sphère d'action et, par le fait même, s'introduisit dans des secteurs que les fédéraux convoitaient. Comme il s'agissait de domaines relevant des provinces, le Québec prétendit, avec raison, devoir s'y installer plutôt que d'en laisser le soin à Ottawa. D'où de très nombreux conflits avec les fédéraux.

J'oublie évidemment bien des choses, et je n'analyse pas la portée exacte des réformes accomplies ou amorcées. Je voudrais seulement souligner ici *qu'à terme un des résultats les plus nets et les plus significatifs de la Révolution tranquille aura été de persuader les Québécois qu'ils étaient eux aussi capables d'entreprendre de grandes choses*. La Révolution tranquille leur a fait comprendre qu'ils n'étaient pas nécessairement « nés pour un petit pain ».

6) PAS DE PLAN D'ENSEMBLE ET PEU D'ACTEURS

On aurait tort de croire que les réformes découlèrent d'un plan d'action réfléchi, et bien planifié. De fait, ceux qui participèrent à l'action tout au début des années 1960 ne soupçonnaient même pas qu'il étaient en train de commencer une « révolution » quelconque (l'expression Révolution tranquille ne fut inventée et largement répandue que bien après). Il y avait tellement de choses à faire partout qu'on pouvait entreprendre n'importe quoi sans risquer de faire des efforts inutiles ! Ce qui ne veut pas dire que tous les efforts étaient aussi pertinents ou aussi urgents les uns que les autres.

On peut aussi être surpris de savoir que, du moins dans ses premières manifestations, la Révolution tranquille fut entreprise par un très petit nombre de responsables politiques et de conseillers. Je dirais qu'en tout et pour tout, il n'y en eut, pendant longtemps, qu'une dizaine, y compris les ministres ! Sauf qu'il y avait entre eux une convergence d'objectifs et une complicité tacite.

7) MAINS OBSTACLES

La Révolution tranquille rencontra des résistances. D'abord, tous les ministres de l'équipe dite « du tonnerre » n'étaient pas au diapason des changements souhaités. Je dirais même que la majorité d'entre eux n'auraient jamais été aussi loin que ne le firent Lesage, Lévesque, Lapalme et Gérin-Lajoie. Après la défaite de 1966, quelques-uns, se méprenant sur le sens du vote (ils y voyaient une réaction conservatrice de la part du public) me dirent d'ailleurs que cette défaite était inévitable vu que « le gouvernement avait dérangé tout le monde au Québec pendant trop longtemps ».

Au sein du Parti libéral lui-même, beaucoup d'« organisateurs » comprirent que le slogan de la campagne de 1960 (« C'est le temps que ça change ») signifiait surtout que le patronage et les avantages matériels du pouvoir profiteraient dorénavant aux « rouges » après avoir enrichi les « bleus » pendant seize ans. Ils furent fort déçus, indignés même, lorsqu'ils s'aperçurent qu'un ministre comme René Lévesque tenait à instaurer un système destiné à lutter contre le favoritisme. Ces gens-là ne pensaient certes pas à une phase de réformes comme celles que la Révolution tranquille allait permettre. Dans l'entourage même de Lesage, quelques « vieux libéraux du temps d'Adélar Godbout » se faisaient volontiers, à l'occasion, les porte-parole de ces « organisateurs » frustrés.

Il y eut aussi des résistances provenant des milieux qui, jusque-là, exerçaient leur domination sans trop de contestation. Contrairement à ce qui s'était produit dans d'autres pays, l'Église accepta assez rapidement l'ère de changements qui survenait et collabora même aux réformes, mais les milieux financiers et économiques manifestèrent leurs désaccords par des interventions, sans succès, auprès de ministres. Ce fut notamment le cas avec la nationalisation de l'électricité en 1962 et, encore plus, avec la Caisse de dépôt en 1965.

Ottawa vit également d'un mauvais œil la volonté autonomiste du gouvernement Lesage et réprouva l'adhésion des « libéraux provinciaux » à la notion d'un statut particulier pour le Québec. Il est à noter que c'est à cette époque que le Parti libéral du Québec se déclara indépendant du Parti libéral fédéral.

Un autre changement plus subtil, mais non moins réel, survint. Graduellement, les Anglo-qubécois, qui s'estimaient auparavant majoritaires dans l'ensemble du Canada et, de là, puissants au Québec, en vinrent à comprendre qu'ils étaient minoritaires au Québec. En revanche, les francophones qui se pensaient définitivement minoritaires au Canada comprirent qu'ils étaient majoritaires au Québec. C'est à cette époque que, de Canadiens français, ils devinrent Québécois. Cette évolution souleva petit à petit l'inquiétude des Anglo qui se virent à la veille de perdre des privilèges historiques.

5) LA CONTINUITÉ

Même si on peut lui fixer un départ chronologique (l'élection de 1960), la Révolution tranquille ne s'est pas produite à un seul moment; elle s'étend sur quelques années. Sa durée exacte pas plus que ses phases ne font l'unanimité, mais ses effets se font encore sentir aujourd'hui.

Quant à moi, je distinguerais la période 1960-1966 de toutes celles qui suivirent. Elle fut la plus intense, la plus créative, la plus « dérangeante » si l'on veut, et, à mon avis, la plus fascinante. Elle eut ses hauts et ses bas, mais il reste que c'est alors qu'on créa les bases de ce qui devait se compléter ou s'édifier par la suite. J'en ai été témoin. Et un peu acteur. Sur place. Cette période vit la construction du moule — du « modèle » comme on dira plus tard — où le reste s'inséra. C'est donc pendant ces années-là qu'eut lieu, selon moi, la Révolution tranquille. On la consolida par après, on tenta d'en corriger les erreurs, mais elle était déjà lancée et elle se révéla irréversible.

Avec le retour au pouvoir de l'Union nationale dirigée par Daniel Johnson, successeur de Duplessis, on s'attendait en général à une répudiation de la Révolution tranquille, à un virage vers le *statu quo ante*. Mais non: contrairement à ce que laissait présager son attitude très critique pendant la campagne électorale, Johnson assumait les réformes entreprises, maintint le cap vers d'autres changements; il réclama notamment une nouvelle constitution canadienne qui serait fondée sur le « Canada à deux », par rapport au « Canada à dix (provinces) », ce que n'avait pas fait Lesage et qui était une sorte d'hérésie constitutionnelle. Il ajouta de nouveaux instruments publics à ceux qui avaient déjà été créés, la Société québécoise d'initiatives pétrolières par exemple (SOQUIP) et Radio-Québec. Il accentua aussi la présence internationale du Québec.

Son successeur désigné, Jean-Jacques Bertrand, accepta lui aussi, spontanément, l'héritage de réformes dont il partageait en gros les objectifs. Sur certains points institutionnels, il alla plus loin: il abolit le Conseil législatif, souhaita que l'avenir du Québec soit décidé par référendum, changea le nom de l'Assemblée législative en celui d'Assemblée *nationale*, modification symbolique, certes, mais qui contribua à une évolution rapide de la terminologie

politique québécoise. Il fut aussi le premier à oser légiférer sur la langue, mais ce geste lui fut fatal, sa loi déplaçant à maints francophones.

Sous Johnson et sous Bertrand, on parla de moins en moins de Révolution tranquille: il s'agissait d'une phase terminée dont il fallait gérer les conséquences. Quant à Robert Bourassa, il avait été témoin, sans y prendre directement part, des changements effectués au cours des années récentes. La campagne électorale de mars-avril 1970 n'apporta pas de nouveau souffle à la Révolution tranquille, mais, élu, Bourassa accepta comme ses deux prédécesseurs d'en assumer les acquis sans les remettre en cause.

Ainsi, amorcée avant 1960 et concrétisée par le gouvernement Lesage, la Révolution tranquille se situe à l'intérieur d'une période d'un peu plus de cinq ans; jusqu'à 1976, les gouvernements ultérieurs en ont, à des degrés divers, assumé la suite. Ils innovèrent beaucoup moins que ce n'avait été le cas sous le régime Lesage en bonne partie parce que les réformes les plus urgentes et les plus importantes étaient déjà en application. Bref, même si on est porté à penser que cette Révolution eut plusieurs phases (1960-1966, 1966-1970, 1970-1976 et 1976+), je ne vois pas les choses de cette manière. Selon moi, il y eut LA Révolution tranquille (1960-1966), suivie non pas par des phases supplémentaires, mais par un mûrissement et un approfondissement ce qui avait été accompli pendant la période 1960-1966.

L'ère des réformes reprit avec le Parti québécois après 1976: loi référendaire, assurance-auto, financement des partis politiques, Loi 101, etc. L'ère du Parti québécois ne fait pas partie de la Révolution tranquille, mais celle-ci l'a rendue possible.

6) LA SUITE

Les artisans immédiats de la Révolution tranquille (cette dizaine de personnes dont j'ai parlé plus haut) s'adjoignirent graduellement du nouveau personnel politique et administratif. En 1966, la nouvelle équipe unioniste prit le pouvoir, accompagnée de ses propres conseillers qui, toutefois, ne remplacèrent pas ceux qui se trouvaient déjà sur place, mais s'y ajoutèrent. Même chose en 1970 avec Bourassa, sauf qu'avec le temps des mutations dans la fonction publique amenèrent certains des premiers acteurs (les fonctionnaires) à occuper d'autres fonctions importantes.

La mise en place de sociétés d'État et la réorganisation de la fonction publique contribua énormément, avec le temps, à la formation d'un grand nombre d'experts de l'administration, de la finance, de l'industrie, du commerce, etc. qui, souvent, émigrèrent plus tard, avec leur dynamisme, vers le secteur privé. À cet égard, la Révolution tranquille, par le truchement de politiques publiques et de l'État lui-même, donna naissance — c'était d'ailleurs un de ses buts — à un groupe de Québécois francophones influents qui n'auraient sans

doute pas existé autrement (l'industrie et les affaires étant largement contrôlés par des anglophones) ou qui ne se seraient manifestés que beaucoup plus tard.

La Révolution tranquille n'eut pas que des conséquences bénéfiques. Comme n'importe quelle vaste entreprise, elle engendra parfois ce qu'on appelle des effets pervers, le plus important étant peut-être l'instauration, dans la fonction publique et parapublique, d'un type de syndicalisme qui a souvent eu tendance à exploiter l'État et, à cette fin, à prendre la population en otage. Parmi les effets pervers, on peut aussi ranger la tendance répandue dans toutes les couches de la société (et qu'on observe aussi ailleurs au Canada) à se tourner vers le gouvernement et à solliciter son aide dès qu'un problème survient et, corollairement, la tendance à rendre spontanément les pouvoirs publics responsables de tout ce qui, à un moment donné, peut aller mal.

7) LE «MODÈLE QUÉBÉCOIS»

Tout comme la Révolution tranquille, ce qu'on appelle le « modèle québécois » a plusieurs significations. Pour les uns (qui n'en précisent pas la nature), il s'agirait d'une façon originale et propre au Québec de faire les choses; pour ce motif, elle serait essentiellement positive et d'une indiscutable pertinence. Pour d'autres (qui n'en précisent pas non plus la nature), le « modèle québécois » serait né de réflexes défensifs qui auraient engendré des attitudes « patriotardes » frileuses et antiéconomiques.

En réalité ce qui s'est fait — et se fait — au Québec ne provient pas d'une idéologie prédéterminée, mais a découlé — et découle — de conditions objectives et de situations ambiantes qui amènent la population et son gouvernement à prendre certaines décisions. Par exemple, les Québécois sont en très large majorité francophones sur leur territoire, mais, en même temps, comme locuteurs français, ils ne constituent qu'une infime minorité dans une Amérique du Nord massivement anglophone. Cette situation démographique a conduit les gouvernements du Québec à mettre au point, en culture, en éducation ou en administration, des mesures et des programmes dont les autres provinces canadiennes ou Ottawa ne ressentent pas le besoin. Ou encore à adopter des positions constitutionnelles fort différentes de celles préconisées par les autres gouvernements. Si les Québécois avaient été anglophones comme les autres Canadiens, il ne serait sans doute pas question, aujourd'hui, d'un quelconque « modèle québécois ».

Dans la mesure où il existe un « modèle québécois », il réside aussi dans le fait qu'au Québec, bien davantage que partout ailleurs en Amérique du Nord, on n'a pas hésité, au moment de la Révolution tranquille, à se servir du levier politique et économique que pouvait devenir — et qu'est devenu — l'État (relire à ce sujet le point #3, alinéa e). Ce recours à l'État ne découlait pas d'aspirations socialistes, mais d'un examen pragmatique de la situation.

Certaines nations — l'américaine, par exemple — disposent, par leur secteur privé, d'une puissance industrielle et financière énorme qui leur permet de s'affirmer par rapport aux autres et même — c'en est encore le cas des USA — de se construire de véritables empires économiques qui servent leurs intérêts. Le Québec de 1960 ne disposait de rien du genre et son secteur privé était anémique comparativement à ceux d'autres pays et à celui des anglophones canadiens. Mais, dans son modeste coffre à outils collectifs, il existait un instrument potentiel, fort peu utilisé jusque-là: son gouvernement. La Révolution tranquille a en grande partie consisté à apprendre à s'en servir.

8) ÉVITER LES ERREURS D'APPRÉCIATION

La Révolution tranquille a quarante ans. Il est légitime aujourd'hui d'en évaluer la portée et d'en juger les résultats. Ce faisant, il importe toutefois de ne pas commettre de graves erreurs d'appréciation. Quelques règles simples suffisent:

a) *Faire la mise en situation qui s'impose.* Les gens qui ont 40 ans et moins n'ont pas vécu la Révolution tranquille. Ceux qui ont entre 40 et 55 ans s'en souviennent-ils vraiment? Il importe donc de la situer chronologiquement, d'en définir le contenu, au moins dans ses grandes lignes, et, surtout, de comprendre pourquoi elle s'est produite.

Ce qui amènera à se demander ce qu'il serait advenu du Québec si les réformes (voir nomenclature partielle au point #4) n'avaient pas été accomplies. Si on veut juger des impacts positifs ou négatifs de la Révolution tranquille, il convient aussi de chercher à voir ceux que son absence auraient entraînés. Ses détracteurs actuels passent commodément sous silence cet indispensable élément d'analyse.

b) *Comprendre que la Révolution tranquille a été de nature globale.* Certains ont longtemps estimé qu'elle avait d'abord et avant tout donné la réforme de l'éducation. Puis d'autres la virent surtout comme une tentative d'émancipation économique et, à partir de là, d'aucuns en vinrent plus récemment à la «résumer» par la mise en place d'organismes étatiques comme Hydro-Québec ou la Caisse de dépôt.

La Révolution tranquille a été tout cela, et bien davantage, tant sur les plans culturel, que social, administratif, économique ou financier. Comme on l'a laissé entendre plus haut, elle est née d'une mutation qui avait plus ou moins perceptiblement commencé à s'accomplir dans certaines couches de la société québécoise au cours de la décennie 1950, et elle a, à son tour — une fois lancée sous le gouvernement Lesage — nourri et accéléré la mutation amorcée en la faisant pénétrer dans l'ensemble de la société. Réduire la Révolution tranquille à l'institution du ministère de l'Éducation ou à la création de la Caisse de dépôt, c'est se méprendre sur sa nature et en masquer l'envergure.

c) *Ne pas attribuer à la Révolution tranquille l'émergence de problèmes qui sont en réalité communs à tous les pays développés.* Partout au monde, on déplore le poids de la fiscalité, l'augmentation de l'endettement public, l'influence grandissante de la technocratie, l'envahissement de la réglementation, etc. Il n'y a rien là qui soit propre au Québec, au contraire, ni rien là qui dépende particulièrement de la Révolution tranquille ou du « modèle québécois ». Si tel était le cas, on n'aurait pas à faire face aux mêmes problèmes dans le reste du Canada.

De la même manière, il faut éviter d'associer la Révolution tranquille à des difficultés actuelles dont les médias font grand état comme, par exemple, celles des salles d'urgence ou du décrochage scolaire, qui existent dans toutes les provinces. Ces temps-ci, certains mettent aussi en cause tout le régime de santé public, et, de là, la Révolution tranquille, oubliant qu'au Québec l'assurance-maladie date de 1970 et, puisqu'il s'agit d'un programme conjoint, que ses grandes caractéristiques ont été déterminées par Ottawa.

d) *Se rappeler qu'il existe, de par le monde, quantité de « modèles » :* japonais, suédois, allemand, sud-coréen, tchèque, chinois, américain, etc. Ils ont tous donné des résultats exceptionnels, mais partout, quand ils deviennent moins miraculeux ou qu'ils entraînent des effets pervers, on se pose naturellement des questions à leur sujet, on les ajuste en fonction des nouvelles réalités. Mais on ne les abandonne jamais totalement. D'ailleurs, le voudrait-on qu'on ne le pourrait pas, tant ces modèles sont intimement liés à l'histoire et à la culture des peuples chez qui et pour qui ils ont été conçus.

e) *Se méfier des explications superficielles « fourre-tout ».* Je pense ici à ces arguments commodes et à ces idées reçues qui font (pour le moment, et jusqu'à leur remplacement) partie de la « sagesse » dite commune et qu'on invoque à propos du « modèle québécois ».

Ainsi, la notion que tout ce que fait l'État coûte fatalement plus cher que dans le secteur privé. Ou encore que les fonctionnaires sont, pour la plupart, des parasites soucieux d'accroître leur pouvoir. Ou que les politiciens sont par définition incompétents. Etc. Par contre, dès que des sociétés d'État sont aussi dynamiques que des entreprises privées ou qu'elles sont gérées comme elles, on leur reproche leur concurrence qualifiée d'indue ou de déloyale... En d'autres termes, il faudrait, selon ce raisonnement, abolir les sociétés publiques quand elles ne se comportent pas comme des entreprises privées, et les abolir également lorsqu'elles les imitent ! Cette attitude donne à croire qu'au fond des intérêts particuliers voudraient bien mettre la main sur tout ce qui est rentable, quitte à laisser le reste à l'État. On veut privatiser les profits et socialiser les pertes !

Il existe aussi un argument plus sophistiqué et, ces temps-ci, encore plus à la mode que tous les autres : les lois du marché. On tient comme vérité

indiscutable que tout ce qui, par décision gouvernementale, contreviendrait à ces lois est maléfique et, donc, à proscrire. C'est oublier que, laissées à elles-mêmes, les lois du marché ont donné le travail d'enfants de dix ans dans des mines de charbon, les salaires de famine, la dilapidation des richesses naturelles, les fermetures intempestives d'usines, et que sais-je encore.

Si on se fondait sur le même genre de raisonnement dans d'autres domaines que celui de l'économie, on arriverait à des conclusions absurdes. Par exemple, les lois de la biologie font que les maladies sont normales et qu'en conséquence il conviendrait, pour respecter ces lois, de ne plus recourir aux médecins ou aux médicaments ! Les lois de la température font qu'on gèle en hiver ; si on chauffe nos maisons ou qu'on s'habille de manteaux, on contrevient à ces lois, comportement inadmissible ! En fait, les lois du marché, comme celle de la biologie ou de la température, sont des données de la vie, mais, à moins d'être totalement inintelligent ou inconscient, non seulement rien n'empêche qu'on se prémunisse contre leurs effets négatifs, mais, dans une société civilisée, on a le devoir de le faire. On a aussi celui de tourner, dans la mesure du possible, ces lois du marché à son avantage.

f) *Tenir compte des motivations de certains observateurs critiques.* Je l'ai dit, la révolution tranquille n'a pas apporté uniquement des résultats positifs, et il est normal qu'il en soit ainsi. On a donc raison de la juger et de suggérer des correctifs, mais à condition de prendre des précautions comme celles mentionnées ici.

On reste tout de même devant un phénomène étonnant. L'impression générale qui se dégage des critiques les plus virulentes actuellement formulées à propos de la Révolution tranquille est ou bien que cette phase de l'histoire du Québec n'aurait jamais dû se produire — donc qu'elle fut une vaste erreur — ou bien, comme on ne peut pas refaire l'histoire, qu'il faut au plus vite en effacer les résultats en faisant disparaître les outils qui les auraient provoqués. On ne peut pas s'empêcher de penser qu'il existe, chez les personnes qui raisonnent ainsi, une sorte de ressentiment envers la Révolution tranquille et ce qu'elle a pu apporter collectivement. Cela peut se comprendre pour certaines d'entre elles qui, dans les années 1960, auraient vivement souhaité participer directement à l'action, mais dont, pour une raison ou pour une autre, on ne retint pas les services ; ils rejettent une entreprise à laquelle ils n'ont pas pu contribuer, un réflexe psychologique classique. C'est moins explicable lorsque les condamnations de la Révolution tranquille ou les graves réserves à son propos émanent de personnes qui, sans elle, n'auraient jamais accédé aux hautes fonctions qu'elles occupèrent après avoir quitté, pour l'entreprise privée, le service public qui les avaient formés et après y avoir acquis les connaissances et l'expérience dont elles ont ensuite profité...